**Célébrer le sacrement de mariage**

**dans les paroisses de Mouscron :**

Saint Barthélemy (centre), saint Antoine (Mont-à-Leux),

Sainte Famille (Tuquet), Bon Pasteur (Nouveau Monde),

Saint Paul (Risquons-Tout), Notre Dame de la Paix (Coquinie)

Chers fiancés,

Vous désirez vous marier religieusement et nous sommes très heureux d'accueillir votre demande pour préparer et célébrer avec vous ce sacrement.

Vous vous posez des questions concernant la préparation pastorale, liturgique et administrative. Ce qui suit tente de répondre à vos interrogations.

**Réserver une date et une église pour célébrer votre mariage ?**

Pour qu'une date soit réservée pour la célébration de votre mariage, la démarche la plus simple est de commencer votre dossier de mariage en passant au secrétariat paroissial situé au **centre pastoral « Shalom » :**

**Secrétariat paroissial de Mouscron**

rue de Menin, 95 ; 7700 Mouscron

Tel. 056/33.04.45 pendant les permanences

Permanences : le mardi de 9h30 à 10h30

le mercredi de 14h30 à 15h30  
 le samedi de 9h30 à 10h30

[paroissemouscron@gmail.com](mailto:paroissemouscron@gmail.com)

On y commencera le dossier administratif et on vous donnera tous les renseignements nécessaires.

On vous demandera notamment la date et le lieu (nom de la paroisse) où vous avez reçu le sacrement du baptême. Vous pouvez trouver ces renseignements dans le carnet de mariage de vos parents. Le secrétariat demandera à cette paroisse un acte de baptême officiel.

Si vous souhaitez savoir si une date, heure et église sont disponibles pour un mariage éventuel, vous pouvez envoyer un mail à [vermeulenmichel03@gmail](mailto:vermeulenmichel03@gmail).com avec votre souhait. La date ne sera bloquée qu'après votre passage au secrétariat.

Votre demande de célébration de mariage sera acceptée sur nos 6 clochers si vous habitez Mouscron-ville ou si un des deux a passé son enfance dans nos paroisses ou si vous envisagez d'habiter sur notre paroisse de Mouscron-ville.

Pour Luigne, Herseaux et Dottignies, merci de prendre contact avec le Père Christian 0489/98.44.59

**Préparation de votre célébration**

* Vous serez invités à participer à une soirée de partage avec les autres couples de Mouscron. Le secrétariat vous communiquera la date.
* Vous rencontrerez 2 fois le prêtre ou le diacre qui recevra votre consentement de mariage afin de faire connaissance, préciser le sens de votre démarche et mettre au point la célébration. Il vous contactera pour fixer le premier rendez-vous.
* En plus de la préparation avec le célébrant, vous pouvez aussi choisir une rencontre de préparation au mariage parmi les nombreuses possibilités offertes par le centre de Préparation au Mariage (CPM) ou vivre des journées organisées par l’abbaye de Maredsous ; des week-ends organisés par “Mariage Rencontre”, des retraites, etc….
* Vous avez le choix d’une célébration de mariage avec ou sans eucharistie (messe, ce qui suppose la communion).
* Vous pouvez choisir l’église de la paroisse d’origine de l’un ou l’autre fiancé ou celle où vous résidez.
* Si vous connaissez plus particulièrement un prêtre ou un diacre, et si vous désirez qu’il reçoive votre consentement, il vous est loisible de le signaler au secrétariat. On accédera à votre demande en fonction des disponibilités du célébrant.

###### L'équipe de prêtres et diacres à votre service

Michel Vermeulen (doyen de Mouscron)

Curé des paroisses de Mouscron

Place du Tuquet, 14, 7700 Mouscron

tél. : 056/34.75.78

e-mail : [**mailto:vermeulenmichel03@gmail**](mailto:vermeulenmichel03@gmail)

David Mylle (diacre pour les paroisses de Mouscron)

Rue Alfred Henno, 26, 7700 Mouscron

tél. : 056/33.23.27 0476/62.64.30

e-mail : [**dalmylle@hotmail.fr**](mailto:dalmylle@hotmail.fr)

Philippe Demets (diacre pour les paroisses de Mouscron)

Rue du Beau Site, 38, 7700 Mouscron

tél. : 056/84.51.71

e-mail : [**phidemgidal6366@**](mailto:philippedemets@hotmail.com)**outlook.be**

Pascal Nuttin (diacre pour les paroisses de Mouscron)

Rue d’Ypres 15, 7700 Mouscron

tél. : 056/84.48.07

e-mail : [**pascal.nuttin@hotmail.com**](mailto:pascal.nuttin@hotmail.com)

* Célébrer et vivre le sacrement de mariage c’est reconnaître que Dieu s’engage vis-à-vis de vous et reconnaît dans votre amour un signe de son amour pour l’humanité. Comme vous le pressentez, l’amour que vous avez l’un pour l’autre est une réalité marquée par la fragilité. A ce tournant de votre vie, ne situeriez-vous pas une révision de vie, un examen de conscience qui vous disposerait à vivre le sacrement de Pénitence et la Réconciliation afin de recevoir le pardon et ainsi fortifier votre amour ? Vous pouvez en parler en toute simplicité avec le célébrant.
* L’animation musicale de votre mariage.

L’animation musicale de cette célébration religieuse est assurée par un organiste.

L’organiste vous fera des propositions de chants et de musiques adaptées à la célébration du

sacrement de mariage. (le célébrant peut vous donner ses coordonnées).

Vous pouvez demander à une chorale d'animer votre mariage.

Vous présenterai le programme au célébrant avant la célébration.

Comme il s’agit d’une célébration religieuse, nous vous demandons de limiter le nombre de CD à un ou deux morceaux et de soumettre vos choix au célébrant.

* Le reportage photographique ou filmé sont permis; il doivent être discret et respectueux de la célébration.
* Vous pouvez apporter une décoration florale particulière de l’autel et du chœur de l’église, prenez contact avec le sacristain pour les modalités pratiques.

\* Vous pouvez composer des livrets de participation et les déposer sur les chaises de l’église.

Ils comporteront utilement le canevas de la célébration et les textes qui peuvent faciliter la

participation de l’assemblée.

\* Vous trouverez des suggestions de lectures dans la revue que le prêtre vous remettra, mais vous pouvez aussi consulter le site internet de notre paroisse : [http://wwwparoisse-mouscron.be](http://wwwparoisse-mouscron.be/) où vous retrouverez les textes disponibles pour réaliser votre carnet.

Les honoraires pour la célébration de mariage (bénédiction ou messe), fixés par l’évêché de Tournai, s’élèvent à **200 euros**. Ils comprennent les frais de dossier administratif, le casuel versé aux employés d’église (sacristain et organiste) , au célébrant, la part de la Fabrique d’Église (fixée par la Région Wallonne) et celle de la paroisse en solidarité avec les moins favorisés.  
Vous pouvez virer ce montant sur le compte de la paroisse où a lieu la célébration du mariage au plus tard le mois qui précède la date du mariage, avec la mention du nom des époux et de la date du mariage.

Paroisse

Saint Barthélemy - Centre BE69 7320 0354 3278

Saint Antoine Mont-à-Leux BE04 0010 7341 4831

Sainte Famille – Tuquet BE15 0680 7702 8030

Saint Paul – Risquons-Tout BE88 0015 9384 0241

Notre Dame de La Paix – Coquinie BE36 7320 4164 5181

Bon Pasteur – Nouveau Monde BE42 7785 9585 1554

Les prêtres, diacres et le secrétariat paroissial restent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements nécessaires.

**Secrétariat paroissial de Mouscron**

rue de Menin, 95 ; 7700 Mouscron

Tel. 056/33.04.45 pendant les permanences

Permanences : le mardi de 9h30 à 10h30

le mercredi de 14h30 à 15h30  
 le samedi de 9h30 à 10h30

[paroissemouscron@gmail.com](mailto:paroissemouscron@gmail.com)

La communauté chrétienne vous porte dans sa prière fraternelle afin que Dieu vous comble de son amour et de sa force pour suivre le chemin de bonheur proposé par le Christ Ressuscité.

Au service des communautés chrétiennes,

L’abbé Michel Vermeulen